

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1967)
Heft: 73

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. Lausanne Domaine 73 public

Après une conférence de presse qui ne valait pas un round

Nous avons consacré notre dernier éditorial à la politique européenne. Nous citions dans cet article, entre autres, l'inquiétude de la Suisse devant les difficultés du Kennedy round; nous pronostiquions qu'il n'y aurait pas de veto français à l'ouverture des négociations entre les Six et l'Angleterre.

Depuis, conférence de presse du président de Gaulle, considérée comme un quasi-veto; et succès, non pas total, mais important du Kennedy round.

D'emblée, les qualités de la diplomatie suisse ont été célébrées à nouveau par les commentateurs : sa prudence, son réalisme, son pragmatisme, son art de laisser mûrir les événements, sa patience, sa modestie, etc... Et l'on a considéré une fois de plus comme dérisoires, velléitaires, dangereux, doctrinaires, ceux qui pensaient que la Suisse aurait, bientôt, à choisir, à dire oui ou non.

Mais en quoi donc de Gaulle et le Kennedy round changent-ils les données ?

Laissons aux Français les plaisirs de l'exégèse et de la politique par oracle. Mais un document était extraordinairement parlant : l'enregistrement de la conférence de presse de 1963 (celle du veto) comparé à l'enregistrement de celle de 1967. C'était pour juger la Grande-Bretagne les mêmes mots, les mêmes accents, la même voix.

Si ces mots et ces phrases ont signifié « non » en 1963, n'ont-ils pas aujourd'hui le même sens ? Nous ne le pensons pas : en 1963, de Gaulle fermait la porte aux Anglais après dix-huit mois de négociations; aujourd'hui, il joue dur et intransigeant avant l'ouverture même des négociations.

Il se présente comme le pur défenseur de la lettre et l'esprit du Traité de Rome. Il ne veut pas d'une adhésion britannique qui diluerait l'originalité de la Communauté, qui la réduirait au rôle d'une zone de libre échange. Cette attitude serait, en soi, du point de vue européen, sympathique, si de Gaulle ne parlait pas au nom de la France seule avec sa manière d'avoir la bouche pleine de ce mot, s'il n'était pas nationaliste dans le ton, dans la manière, unilatéral, dépourvu d'esprit collégial, au moment même où il joue les défenseurs de l'esprit fédéraliste européen. Malgré cela, l'impression demeure que si la Grande-Bretagne met le prix, la France n'aura pas d'arguments pour bloquer les négociations. La porte n'est

pas fermée, elle demeure entrouverte. La Suisse serait peu réaliste, n'en déplaise aux pragmatistes, de jouer son avenir sur un pari.

D'un autre côté la réussite du Kennedy round vérifie, certes, une thèse de la diplomatie commerciale suisse : utiliser les Etats-Unis pour abaisser les obstacles douaniers du Marché commun et utiliser le Marché commun pour limiter le protectionnisme des Etats-Unis. Bref, profiter de toute extension du libre-échange.

Mais nous avons déjà montré que le libre-échange suisse avait pour pendant le maintien, la défense de toutes nos particularités économiques. Libre échange et « Sonderfall » ne font qu'un, en vertu du raisonnement que si nous sommes compétitifs sur les marchés mondiaux et que si le peuple suisse ne paie pas, dans son niveau de vie, cette capacité de concurrence, personne ne saurait nous faire de reproches. Notre réponse à la critique étrangère sera : faites-en autant ! Enrichissez votre nation en vous montrant capables de soutenir la concurrence.

Tout progrès du libre-échange renforce en fait notre particularisme.

Mais limiter le jeu de notre diplomatie à ces seuls termes : exportations plus privilèges nationaux, est fort étroit. Comment évolue notre indépendance, non pas politique, mais économique ? Quels sont les liens qui nous unissent aux Etats-Unis ? Jusqu'à quel point ne nous enrichissons-nous pas en concédant au capitalisme international des privilèges primitivement réservés aux sociétés nationales, etc. ?... L'examen de chacun de ces points est indispensable, tout autant.

Et surtout notre confrontation avec l'Europe devrait nous obliger à résoudre dans une perspective nouvelle plusieurs problèmes intérieurs. Il n'y a pas que les industries d'exportation qui doivent être compétitives, mais l'ensemble du pays; notre enseignement, nos universités doivent, elles aussi, soutenir la comparaison, notre sécurité sociale, de même.

Ce qui est fâcheux, c'est qu'il suffise d'un abaissement douanier de 30 % et d'une phrase gaullienne pour que se calme toute inquiétude et qu'au nom du pragmatisme on s'empresse de renvoyer à d'autres saisons la grande revue de printemps de notre ménage helvétique.

Lucens tombe à l'eau (lourde)

C'est par une phrase, pas très claire et fort peu explicite, de M. Georg Sulzer, prononcée lors de l'assemblée générale de Sulzer Frères, S.A., le 8 mai, que la Suisse a appris qu'il n'y aurait pas de lendemains pour la centrale nucléaire expérimentale de Lucens.

L'échec est coûteux. Mais ce n'est pas une raison pour sangloter sur les millions perdus. Personne n'avait jamais caché qu'entre tous les types de réacteurs possibles, une trentaine, il y avait quelques chances seulement de tomber sur le bon numéro, le filon, c'est-à-dire la filière la meilleure.

Si l'on se lance dans l'expérimentation en ce domaine, il faut mettre le prix. On ne construit pas un réacteur comme une machine-outil; le risque couru est donc normalement de plusieurs dizaines de millions.

Ce qui en revanche est surprenant, c'est que M. Sulzer, tout grand patron qu'il est, certes grandement intéressé à la construction du réacteur de Lucens, soit l'homme qui renseigne. La communauté de travail n'est pas Sulzer S.A., mais Thermatom qui groupe notamment des industries romandes. Lucens est construit pour une bonne part par le financement d'ENUSA, à laquelle participe la majorité des collectivités romandes, cantons et communes, qui, récemment encore, il y a une année, ont été appelées à

augmenter leurs contributions pour rendre possible l'achèvement de la centrale. La Confédération a couvert pour 50 % les dépenses de construction à Lucens. Les pouvoirs publics, à eux tous, ont fait les deux tiers de l'effort. Les entreprises privées, elles, ont limité leurs sacrifices : elles ont en effet travaillé au prix de revient, mais ce prix de revient les garantissait contre tous risques. Enfin l'ensemble de la recherche nucléaire était coiffé par un organisme fédéral présidé par l'ancien conseiller fédéral Streuli : la S.N.A. qui était le maître de l'œuvre. Mieux, les Chambres étaient saisies d'un message fédéral sur la politique nucléaire, message d'ailleurs vide de contenu.

L'étonnant, ce n'est pas l'échec, encore que les louvoisements des autorités et des industriels mériteraient une enquête sérieuse.

C'est qu'il soit décidé et connu par une phrase de M. Sulzer. Pour plusieurs dizaines de millions les pouvoirs publics et les organismes responsables auraient eu droit à une information prioritaire.

En été 1966, la Commune de Lausanne vota en faveur de Lucens 280 000 fr. s'ajoutant aux 400 000 fr. déjà accordés. L'Etat de Vaud allongea 910 000 fr. supplémentaires. La centrale a coûté 114 millions. Puis M. Sulzer jette l'éponge.

Qui donc prend les décisions ?

Bi-mensuel romand
N° 73 25 mai 1967 Quatrième année

Rédacteur responsable : André Gavillet
Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :
Pour la Suisse : 12 francs
Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro
ont collaboré :

Jean-Jacques Dreifuss
André Gavillet
Henri Galland
Jacques Morier-Genoud
Marx Lévy
Pierre Liniger
Christian Ogay
C.-F. Pochon

Le N° 74 sortira de presse le jeudi 8 juin 1967